

Madame la Présidente du Conseil national,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil national,

Les associations ci-dessous, représentant un quart de million de personnes, vous demandent d'accepter la proposition 001 | Burgherr pour les raisons suivantes :

- a. a. Le Conseil suisse des seniors SSR, organisation faïtière VASOS et SVS ;
- b. b. L'Association des seniors actifs et des organisations d'entraide de Suisse VASOS, avec 129'000 membres ;
- c. c. Le Conseil suisse pour les affaires des seniors SVS, avec 40'000 membres ;
- d. d. L'Association « schweiz-macher » avec 78'000 contacts sur le thème de l'argent liquide ;
- e. e. D'autres contacts avec d'autres associations ont envoyé des signaux positifs.

Proposition 001 | Burgherr

24.063 « Oui à une monnaie suisse indépendante et libre avec des pièces ou des billets (l'argent liquide est la liberté) ».

Proposition de modification du projet

Art. 99 al. 2 de la Constitution fédérale - Résolution fédérale sur la monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire (contre-projet direct)

2. En règle générale, l'argent liquide émis par la Confédération ou la Banque nationale suisse doit être accepté comme moyen de paiement.

Motivation

1. L'ajout au projet a rencontré un large soutien auprès de la population et des associations de seniors, et a également été accueilli positivement par d'autres associations et est souhaité.
2. Lors d'un échange avec la Banque nationale suisse (BNS), le 15 janvier 2024, les représentants de l'initiative pour l'argent liquide et les membres du Directoire de la BNS se sont accordés sur le fait qu'en tenant compte de la résilience face aux crises, l'argent liquide est d'une importance capitale.
3. Une réduction supplémentaire de l'utilisation de l'argent liquide est **extrêmement critique** pour la population et pour l'économie. En Suisse, selon l'étude de l'Université de Saint-Gall « Swiss Money Map 2024 », l'utilisation de l'argent liquide a chuté à un niveau préoccupant de 25,7 %. Le danger d'une possession insuffisante de numéraire dans la population, ainsi que le grand dommage économique et la perte importante d'emplois en cas de pannes de paiements numériques et de crises, est souligné par l'action récente de la Norvège, où l'utilisation de l'argent liquide est tombée en dessous de 10 %. Afin de protéger la population en cas de crise, le ministre de la Justice et de la Sécurité publique de Norvège, Emilie Enger Mehl, tente d'introduire un virage avec une loi en vigueur depuis le 1er octobre 2024, selon laquelle ceux qui n'acceptent pas les paiements en espèces peuvent être sanctionnés.
4. Pétition : 10'000 citoyens ont signé une pétition lancée par « schweiz-macher » le 29 novembre 2024, qui se termine le 8 décembre 2024. La pétition se poursuit jusqu'au 14 décembre 2024 et a pour objectif de recueillir 15'000 signatures.
5. La réduction des possibilités de paiement en espèces dans les administrations publiques et les entreprises fédérales est en contradiction avec l'art. 8, al. 2 de la Constitution fédérale (article contre les discriminations).
2 Personne ne doit être discriminée, en particulier en raison de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa condition sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, ou en raison d'un handicap physique, mental ou psychique.
6. En Espagne, depuis le 28 mai 2022, une obligation d'acceptation est en vigueur, en Belgique depuis le 30 mars 2024, et en Norvège depuis le 1er octobre. Aux Pays-Bas, où selon la dernière enquête de la Banque nationale, 16 % des pharmacies refusent l'argent liquide, la Chambre basse a voté en septembre pour une obligation d'acceptation. Selon une porte-parole du ministère des Finances néerlandais, le Sénat doit encore approuver la loi, mais aucune date n'a été fixée. Une pétition lancée à la fin de l'été 2024 pour garantir l'acceptation et la disponibilité de l'argent liquide dans toute la zone euro a déjà recueilli 97'000 signatures.

L'expansion actuelle de l'économie numérique doit être surveillée par la législation, et il doit être possible de réagir rapidement à toute tendance négative ou à des événements. À notre avis, cela doit être réglé par un principe constitutionnel pour protéger le peuple. Nous sommes convaincus que la proposition 001 | Burgherr introduira dans la Constitution un principe d'acceptation de l'argent liquide qui permettra à la politique de réagir de manière mesurée aux influences internes et externes, en protégeant ainsi les individus et l'économie. L'exclusion sociale des personnes handicapées, des personnes âgées et de celles qui ne veulent pas ou ne peuvent pas accepter l'économie numérique est indigne pour notre pays.

Nous vous remercions, au nom de toutes les associations et organisations, de l'attention bienveillante que vous porterez à cette demande.

Avec nos salutations distinguées,

Richard Koller
Délégué du Conseil

